

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf :

QUE les prévisions budgétaires 2022 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023, 2024 seront présentés et adoptés lors de la séance extraordinaire qui sera tenue le 13 décembre 2021 à 19h00.

QUE les délibérations, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

Toute personne intéressée peut se rendre à cette assemblée, qui aura lieu à la salle du conseil municipal sise au 500, rue Notre-Dame, Portneuf.

Donné à Portneuf, ce 3 décembre 2021.

France Marcotte
Greffière